



Fin de contrat, arret maladie et remise documents

Par **lula27**, le **29/07/2010** à **20:27**

bonjour

Je suis actuellement en arret maladie jusqu'au 06 aout 2010 et mon CDD prend fin le 03/08/2010. Un litige m'oppose à mon employeur. Il n'a pas pris contact avec moi pour convenir d'un rendez-vous pour la remise des documents assedic, certificat de travail et solde de tout compte (je dois pour ma part lui remettre mes clés de bureau qui sont en ma possession). Est ce à moi de prendre contact avec lui et si je ne le fais pas est ce que je risque quelque chose par exemple une faute ou quelque chose de similaire ?

Merci d'avance

Par **phoenixx1**, le **30/07/2010** à **22:12**

a la fin de votre contrat redonnez les clé à votre employeur vous n'avez pas d'intéret particulier de lui nuire.
votre employeur doit obligatoirement vous remettre les documents sociaux à la fin du contrat (certificat de travail et attestation pole emploi) c'est prévu par le code du travail.
le solde de tous compte en revanche n'est pas obligatoire.
s'il resiste il vous faudra tenter un action en référé devant le conseil de prud'homme.
garder les clés vous mettrait en tord, ne tendez pas le battons pour vous faire battre.